



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 285-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : Non
N° d'affaire : 2024.GRPARL.104

Déposée le : 05.12.2024

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Gasser (Ostermundigen, PVL) (porte-parole)
Zimmerli (Bern, PLR)
Michel (Schattenhalb, UDC)
Kocher Hirt (Worben, PS)
Eigenmann (Bern, Le Centre)
de Meuron (Thun, Les VERT-E-S)
Gerber (Schüpfen, Le Centre)
Roulet Romy (Malleray, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 06.03.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pour une mise en œuvre rapide du modèle 4+

La stratégie partielle « Soins intégrés » présente la vision du Conseil-exécutif pour des soins organisés en quatre régions (modèle 4+). Il est prévu que dans chaque région, plusieurs réseaux de soins différents assurent la prise en charge de la population. Le modèle implique de donner un rôle de premier plan aux hôpitaux qui coordonnent les réseaux au sein de leur région. Par ailleurs, la coordination du parcours de soins de la patientèle incombera aux prestataires de soins ambulatoires.

Le modèle 4+ apporte des réponses à de nombreux défis actuels en matière de couverture de soins dans le canton de Berne. Sa mise en œuvre permettrait de renforcer et de garantir à long terme la sécurité et la qualité des soins. Le Conseil-exécutif en a déjà posé les premiers jalons. Les autrices et les auteurs de la présente interpellation estiment qu'il convient de placer cette mise en œuvre en tête des priorités.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont jalons déjà posés dans la mise en œuvre du modèle 4+ de soins intégrés ?
2. Quelles sont les prochaines étapes mises à l'agenda par le canton ?
3. Comment le canton soutient-il les prestataires qui tentent de comprendre et de s'approprier le rôle qui leur a été assigné dans le modèle 4+ de soins intégrés ?

4. En termes de ressources humaines au sein de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI), combien de pourcentages de postes sont-ils exclusivement consacrés aux tâches stratégiques dans le domaine des soins de santé, en particulier au développement du modèle 4+ ?

Motivation de l'urgence : le modèle 4+ constitue la réponse à de nombreuses problématiques liées à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la santé auxquelles le canton est confronté en ce moment. Les multiples interventions sur la question de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans la médecine de premier recours montrent l'urgence de la question.

Destinataire

– Grand Conseil